

PASS'SPORT 2026, Marck une ville sportive !

Madame, Monsieur,

Le Pass'sport national a fait l'objet de 2 réformes lors des rentrées 2025 et 2026, notamment sur le public bénéficiaire et le niveau de revenus pour le percevoir.

Conformément au projet validé par les marckois en mars 2026 et dans le but de promouvoir l'engagement sportif chez les jeunes, la commune étend son dispositif d'aide financière pour tous les jeunes marckois de 6 à 17 ans, licenciés dans un club sportif marckois ou pratiquant une activité non disponible à Marck **et qui ne peuvent pas bénéficier du Pass'sport national.**

Conditions : Être marckois + Avoir entre 6 à 17 ans (né entre 2009 et 2020) + Faire partie d'un foyer allocataire dont le quotient (Caf ou MSA) est égal ou supérieur à 700 € + Être licencié dans un club sportif marckois ou pratiquer une activité sportive non disponible à Marck dans une autre commune (natation, rugby...). Les permis de chasse et de pêche sont éligibles au Pass'sport Marckois.

Afin d'attribuer le « Pass'sport 2026 » aux jeunes de **6 à 17 ans**, nous vous demandons de bien vouloir compléter cet imprimé et le faire parvenir à l'accueil en mairie, **entre le 28/09/26 et le 15/10/26**, accompagné des pièces photocopiées suivantes : **livret de famille (parents + enfant concerné), justificatif de domicile (- de 3 mois), relevé d'identité bancaire/postal au nom des parents + la dernière attestation CAF avec le quotient familial + une copie de la licence sportive 2026/2027.**

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE EN MAIRIE

IDENTITE DES PARENTS

Nom : Prénom :

Adresse à Marck :
.....

Téléphone : Email :

ENFANT(S) CONCERNÉ(S)

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Sport pratiqué : Lieu de pratique :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Sport pratiqué : Lieu de pratique :

Je soussigné(e),, atteste être domicilié(e) à MARCK et remplir les conditions d'attribution du Pass'sport.

Marck, le :

Signature des parents :